

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/ 045 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT
NOMINATION DES CADRES A L'UNIVERSITE DU BURUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/07 du 29 octobre 2020 portant Révision de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/ 07 du 22 janvier 2019 portant Révision du Décret n°100/279 du 18 octobre 2012 portant Réorganisation et Fonctionnement de l'Université du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Vice-Recteur de l'Université du Burundi :

Dr. Emery NUKURI.

Article 2 : Est nommé Secrétaire Général de l'Université du Burundi :

Monsieur Anatole MANIRAKIZA.

Article 3 : Est nommée Directeur de l'Assurance-Qualité à l'Université du Burundi :

Dr. Rachel AKIMANA.

Article 4 : Est nommée Directeur des Services Académiques à l'Université du Burundi :

Dr. Sylvie HATUNGIMANA.

Article 5 : Est nommé Directeur de la Recherche et de l'Innovation à l'Université du Burundi :

Dr. David NAHIMANA.

Article 6 : Est nommée Directeur Financier et du Patrimoine à l'Université du Burundi :

Monsieur Jean Baptiste HACIMANA.

Article 7 : Est nommé Directeur des Services Sociaux :

Monsieur Melchior NANKWAHOMBA.

Article 8 : Est nommé Chef de Service de Sécurité et d'Encadrement Civique :

Colonel de Police UWIMANA Gaston, OPN 0206 de la matricule.

The image shows three handwritten marks at the bottom of the page. On the left is a large, stylized signature in black ink. In the middle is a small, simple mark that looks like a checkmark or a short stroke. On the right is another signature, also in black ink, which appears to be a first name or a set of initials.

Article 9 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 10 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,



Dr. François HAYYARIMANA.